

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.
(Aussi exploité sous le nom de
Centre communautaire Jean-Guy Drolet)**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2025

	Pages
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 à 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7 et 8
Notes complémentaires	9 à 16
ANNEXES	
A - Revenus d'inscriptions	17
B - Revenus de location	17
C - Subventions et autres soutiens financiers	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener **LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.** à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Par Le Comité Pêche et Assise

Comptables professionnels agréés
Société en nom collectif¹

Québec, Québec
Le 3 juin 2025

¹ Par Maude DeBlois, CPA auditrice

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

4

RÉSULTATS

	Exercice clos le 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Activités de financement	8 569	13 029
Amortissement des apports reportés	39 431	39 203
Dons	1 945	182
Projet «Sécurité alimentaire»	168 737	150 523
Projet «Animation pour les aînés»	23 741	
Quilles	54 194	47 009
Restauration et bar	18 281	15 941
Revenus d'inscriptions (annexe A)	489 596	475 535
Revenus d'intérêts	80 597	74 548
Revenus de bingo	52 669	45 399
Revenus de location (annexe B)	101 225	103 998
Subventions et autres soutiens financiers (annexe C)	1 258 839	1 196 947
	2 297 824	2 162 314
Charges		
Achats - restauration et bar	8 803	7 572
Allocations de retraite futures (note 10)	2 324	
Amortissement des immobilisations corporelles	76 209	74 790
Assurances	23 805	22 359
Comptoir alimentaire	2 620	1 835
Dépenses générales	29 040	19 999
Électricité, chauffage et télécommunications	53 617	46 765
Entretien et réparations des bâtiments	114 152	116 647
Entretien et réparations de l'équipement de quilles	2 219	3 093
Frais d'impartition - Centre Ferland	40 320	38 657
Frais de paiement	16 064	14 919
Frais pour les activités	36 899	13 448
Honoraires professionnels	12 025	18 252
Intérêts et frais bancaires	847	1 193
Logiciels	6 372	6 181
Papeterie et frais de bureau	20 582	23 334
Programme Vacances-été (transport et droits d'entrée)	24 231	20 675
Projet «Stadacona bouge à l'année»	18 242	8 548
Projet «Transports collectifs»	2 158	1 962
Salaires et charges sociales	1 487 931	1 372 129
Taxes et permis	18 178	6 103
	1 996 638	1 818 461
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	301 186	343 853

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

	Exercice clos le 31 mars			
	2025	2024	2025	2024
	Investi en immobilisations corporelles	Affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	Affecté pour les projets futurs en ressources humaines	Fonds Jean-Guy Drolet
	\$	\$	\$	\$
	601 168	500 000	150 000	5 980
	(36 778)			
	9 948			
	(4 100)			
	Non affecté	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	601 168	500 000	150 000	5 980
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(36 778)			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9 948			
Apports reportés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 100)			
	1 542 599	2 799 747	2 799 747	2 455 894
	336 019	301 186	301 186	343 853
	(9 948)			
	4 100			
	7 925	3 100 933	3 100 933	2 799 747
SOLDE À LA FIN	570 238	500 000	150 000	7 925

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

6

FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice clos le 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	301 186	343 853
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés	(39 431)	(39 203)
Amortissement des immobilisations corporelles	76 209	74 790
Intérêts réinvestis	(48 828)	(46 334)
	289 136	333 106
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 4)	26 554	26 139
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	315 690	359 245
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	(500 000)	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 948)	(21 084)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(509 948)	(21 084)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Apports afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles, soit les flux de trésorerie liés à l'activité de financement	4 100	
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(190 158)	338 161
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 275 479	937 318
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 085 321	1 275 479

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse - compte épargne.

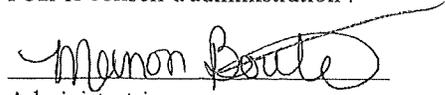
7

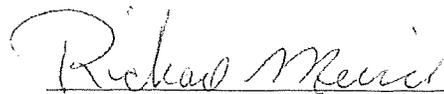
**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

BILAN

	Au 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	516 196	336 815
Encaisse - compte épargne	569 125	938 664
Comptes clients et autres créances (note 5)	99 945	42 226
Frais payés d'avance	9 030	7 978
Dépôt à terme, 3,6 %, échéant en novembre 2025	500 000	
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	1 694 296	1 325 683
PLACEMENTS (note 6)	1 235 842	1 187 014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	1 133 160	1 199 421
TOTAL DE L'ACTIF	4 063 298	3 712 118

Pour le conseil d'administration :


Administratrice


Administrateur

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

8

BILAN

	Au 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	95 478	158 522
Produits reportés	97 816	47 628
Apports reportés (note 9)	206 149	107 968
	399 443	314 118
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME		
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	562 922	598 253
	962 365	912 371
TOTAL DU PASSIF		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	570 238	601 168
Affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles	500 000	500 000
Affecté pour les projets futurs en ressources humaines	150 000	150 000
Fonds Jean-Guy Drolet	7 925	5 980
Non affecté	1 872 770	1 542 599
	3 100 933	2 799 747
TOTAL DE L'ACTIF NET		
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	4 063 298	3 712 118

LE CENTRE RÉCRÉATIF ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1- STATUT ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Centre Récréatif St-François-d'Assise Inc. est un organisme qui a pour mission la socialisation des gens du quartier en leur offrant des activités diversifiées pour tous les âges. Le Centre Récréatif St-François-d'Assise Inc. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il opère sous le nom de «Centre communautaire Jean-Guy Drolet».

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Modification de méthodes comptables

Accords d'infonuagique

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'un actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champs d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans le poste libellé « Logiciels » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que sa réception est raisonnablement assurée et à la condition que l'organisme soit raisonnablement certain de s'être conformé et de continuer de se conformer, à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de l'aide.

Les droits d'inscription aux activités, la gestion des bains libres et les activités d'autofinancement sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits provenant des quilles, de la restauration et du bar sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu et que le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de loyer provenant de contrats de location-exploitation sont inclus dans les résultats selon une formule linéaire sur la durée du bail.

Les produits provenant du bingo et les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Actif net investi en immobilisations corporelles

L'organisme a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Fonds Jean-Guy Drolet

L'organisme a décidé de grever d'une affectation interne les montants reçus suite au décès de Jean-Guy Drolet en vue de projets futurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

11

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse - compte épargne, des clients, des apports à recevoir et des dépôts à terme. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception d'un terrain et d'un bâtiment qui ont été évalués selon leur évaluation municipale lors de leur acquisition en octobre 1982. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels ou les durées indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux ou durées
Bâtiments	Linéaire	25 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %

Les œuvres d'art ne sont pas amorties.

Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Logiciels » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Appports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

12

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3- AFFECTATIONS INTERNES

En 2022, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter un montant de 150 000 \$ pour des projets futurs en ressources humaines et un montant de 500 000 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4- VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(57 719)	61 427
Frais payés d'avance	(1 052)	(818)
Créditeurs	(63 044)	(21 535)
Produits reportés	50 188	10 497
Apports reportés	98 181	(23 432)
	<u>26 554</u>	<u>26 139</u>

5- COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Clients	10 426	15 747
Apports à recevoir	81 256	22 197
Sommes à recevoir de l'État	8 263	4 282
	<u>99 945</u>	<u>42 226</u>

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

13

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

6- PLACEMENTS

	2025	2024
	\$	\$
Dépôts à terme		
1,7 %, échéant en février 2027	42 075	41 372
4,55 %, échéant en janvier 2026	1 193 767	1 145 642
	1 235 842	1 187 014

Le montant du placement échéant à court terme est 1 193 767 \$. Comme l'organisme n'a pas l'intention de réaliser son placement au cours du prochain exercice, ce placement est demeuré comptabilisé dans les placements à long terme.

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	\$	\$	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
Terrains	81 424		81 424	81 424
Bâtiments	2 818 081	1 820 048	998 033	1 064 610
Matériel informatique	29 323	26 049	3 274	4 093
Matériel roulant	20 346	19 648	698	997
Mobilier et équipement	287 429	248 399	39 030	37 596
Oeuvres d'art	10 701		10 701	10 701
	3 247 304	2 114 144	1 133 160	1 199 421

8- CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	75 478	103 654
Sommes à remettre à l'État		14 868
Allocations de retraite futures (note 10)	20 000	40 000
	95 478	158 522

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

14

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges du projet «Stadacona bouge à l'année». Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	13 268	75 200
Montant viré aux produits	(168 737)	(150 523)
Montants reçus ou à recevoir au cours de l'exercice		
Centraide	21 335	
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	64 016	4 032
Centre Louis-Jolliet	5 905	13 141
Conseil de Quartier Vieux-Limoilou	4 500	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	46 571	40 254
Office municipal d'habitation de Québec	10 000	
Patro Roc-Amadour	33 222	29 852
Ville de Québec	92 178	
Autres	1 816	1 312
Solde à la fin	124 074	13 268

Les apports reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

Solde au début	61 528	56 200
Montant viré au produits	(450 145)	(416 461)
Montants reçus au cours de l'exercice		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	205 644	167 204
Ville de Québec	265 048	254 585
Solde à la fin	82 075	61 528

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

15

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9- APPORTS REPORTÉS (suite)

Les apports reportés représentent des apports affectés destinés à couvrir les charges de la gestion des bains libres. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	33 172	
Montant viré au produits	(154 672)	(157 715)
Montants reçus ou à recevoir au cours de l'exercice		
Ville de Québec	121 500	190 887
Solde à la fin de l'exercice		33 172
	206 149	107 968

10- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme a versé à des employés permanents une contribution à un régime volontaire d'épargne retraite. Cette contribution représente 8 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2025 est de 49 145 \$ (35 794 \$ en 2024). De plus, l'organisme s'est engagé à verser une allocation à la retraite à deux membres de la direction au montant de 20 000 \$ chacune au moment de leur départ à la retraite. Ces allocations de retraite d'un montant total de 40 000 \$ ont été passées en charge dans l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2025, une allocation à la retraite a été versée à un membre de la direction qui a pris sa retraite. Le montant total versé a été de 22 324 \$, soit le montant de 20 000 \$ provisionné en 2022 et les intérêts au montant de 2 324 \$ qui ont été passés en charge dans l'exercice.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

16

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

11- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à des rénovations des bâtiments de l'organisme et à l'acquisition d'équipements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	598 253	637 456
Montant viré aux produits	(39 431)	(39 203)
Montant reçu pour l'exercice Ville de Québec	4 100	
Solde à la fin	<u>562 922</u>	<u>598 253</u>

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'organisme n'est exposé à aucun risque important découlant d'instruments financiers au 31 mars 2025.

13- ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue à la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Le montant comptabilisé en charges lié à ces accords s'élève à 6 372 \$ en 2025 (2024 : 6 181 \$). Ces charges sont présentées sous la rubrique « Logiciels » à l'état des résultats.

**LE CENTRE RÉCRÉATIF
ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.**

17

ANNEXES

	Exercice clos le 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
ANNEXE A - REVENUS D'INSCRIPTIONS		
Inscriptions au Programme Vacances-été	143 408	112 836
Inscriptions aux activités - Centre communautaire Jean-Guy Drolet	20 589	28 564
Inscriptions aux activités - Centre Ferland	325 599	334 135
	489 596	475 535
ANNEXE B - REVENUS DE LOCATION		
Contrat de service - CRDI		15 804
Centre communautaire Jean-Guy Drolet	22 984	16 210
Centre Ferland	78 241	71 984
	101 225	103 998
ANNEXE C - SUBVENTIONS ET AUTRES SOUTIENS FINANCIERS		
Caisse Desjardins de Limoilou	16 000	15 500
Député de Jean Lesage	1 600	5 250
Emploi d'été Canada	15 119	19 468
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	187 066	167 204
Ville de Québec - Programme d'aide aux centres privés de loisir communautaire	263 079	249 257
Ville de Québec - Gestion des bains libres	154 672	157 715
Ville de Québec - Gestion des bains libres - Piscine du Domaine Maizerets	42 322	42 033
Ville de Québec - Programme de Vacances-été	269 025	249 231
Ville de Québec - Soutien aux opérations du Centre Ferland	237 836	228 124
Ville de Québec - Soutien aux opérations du Centre Marchand	66 648	57 765
Ville de Québec - Autres	5 472	5 400
	1 258 839	1 196 947